

## Greenpeace en procès pour avoir lutté contre la déforestation se voit réclamer 200 millions d'euros

Greenpeace est actuellement en procès aux Etats-Unis contre la société canadienne d'exploitation forestière "Résolu". Cette dernière réclame la somme astronomique de 200 millions euros à la célèbre ONG et pourrait bien mettre un grand coup de frein à l'activité de l'association si la justice lui donnait raison.



### La destruction de la forêt boréale canadienne : un enjeu écologique majeur

Les forêts canadiennes représentent un enjeu clé pour la préservation de la biodiversité : un certain nombre d'espèces en voie de disparition sont menacées par les agissements de Résolu, qui continue à exploiter les forêts de manière trop intensive.

Ce procès contre Greenpeace représente une attaque contre tous les défenseurs de la biodiversité et la cause environnementale.

Greenpeace a fait savoir sur son site web qu'il

*"ne s'agit pas simplement d'une attaque contre Greenpeace, mais aussi envers les personnes à travers le monde qui soutiennent financièrement nos campagnes, assurant ainsi notre indépendance vis-à-vis des gouvernements et des entreprises; envers les personnes qui agissent en ligne en partageant nos appels à l'action; envers les activistes qui risquent leur liberté pour dénoncer les atteintes à l'environnement; et envers les bénévoles qui s'organisent partout dans le monde pour faire connaître nos campagnes".*

### Un procès inédit

Si l'association est habituée des campagnes de communication très frontales et conflictuelles avec les grands groupes, la stratégie juridique adoptée par la société Résolu est pour le moins étonnante. En effet, ces derniers invoquent les lois américaines destinées à la lutte contre le crime organisé et la mafia : c'est en effet le fonctionnement entier de Greenpeace – et de ses campagnes médiatiques – qui est remis en cause. La stratégie très offensive de Résolu apparaît comme une véritable tentative d'intimidation, une "poursuite-bâillon" qui aurait pour objectif de faire taire tous ses contradicteurs.

Mais *Greenpeace* ne compte pas en rester là et a lancé une vaste campagne d'information destinée à informer le public des poursuites judiciaires en cours.

Dans une interview accordée au "*Monde*", Clément Sénéchal (chargé de campagne auprès de *Greenpeace*) assure que si des relations de travail avaient d'abord été possibles avec le géant canadien de l'exploitation forestière (accords *CBFA* conclus en 2010), ces derniers n'avaient jamais respecté leurs promesses et refusent aujourd'hui de contribuer à la gestion durable de la forêt boréale canadienne.

*Greenpeace* a également lancé un appel aux maisons d'édition, ferventes défenseurs de la liberté d'expression et sensibilisées à la cause environnementale contre les agissements de *Résolu*, qui est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de pâte à papier.

## Une affaire à suivre

Le 17 mai dernier, la justice de l'État de Géorgie a donné raison à *Greenpeace* et a renvoyé l'affaire à l'Etat de Californie. Cette première victoire ne marque pas la fin des poursuites judiciaires mais laisse espérer une fin heureuse à ce feuilleton judiciaire sans précédent.

Affaire à suivre donc.